

Nombre de conseillers

En exercice : **27**

Présents : **22**

Absents : **5**

- dont suppléés : **2**

- dont représentés : **3**

Votants : **27**

- dont « pour » : **27**

- dont « contre » : **0**

- dont « abstention » : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix huit, le vingt sept mars à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 22 mars 2018 se sont réunis dans la salle de réunion de la maison de la vallée sise 4, av des 3 frères Arnaud 04400 Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, PIGNATEL Agnès, STUPNICKI Josiane, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BAGUE Patrice, BERCHER Francis, FABRE Jean-Pierre, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, MASSE Roger, BOUVET Patrick et M. FERRON Jean

EXCUSES : Mme BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, MM. BEHETS Jan ayant donné pouvoir à M. BERCHER Francis, MARTIN Jacques suppléé par M. FABRE Jean-Pierre, M. BULTEL Jean-Pierre, suppléé par Mme REYNAUD Sandra et NICOLAS Yves ayant donné pouvoir à M. FERRON Jean.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n° 2018/79

OBJET : RENOVATION DE L'ACCUEIL DE L'AERODROME - APPROBATION PROGRAMME D'OPERATION – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil de Communauté,

Le nouveau chalet accueil de l'aérodrome cumulerait les fonctions « opération » et « accueil tout public » et qu'il serait conçu de façon à permettre une circulation adaptée aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ;

CONSIDERANT qu'il comprendrait un accueil, une salle d'attente, des sanitaires, un bureau accueil, un bureau « pilote » et une salle de réunion, et que la structure serait en ossature bois, avec une surface au sol d'environ 100 m² et une terrasse de 25 m² ;

CONSIDERANT que l'association Ubaye Tourisme mènerait en parallèle une redynamisation de la filière aéronautique ;

VU la délibération 2014/119 du conseil communautaire du 13 octobre 2014 ;

VU le programme d'opération actualisé qui lui est présenté pour créer une nouvelle structure d'accueil pour un **coût d'opération estimé à 273 500 € HT** ;

CONSIDERANT le dynamisme de l'aérodrome avec environ 1500 utilisateurs et 250 stagiaires par an, sans compter une vingtaine de vols de découverte par jour pendant la période touristique ;

CONSIDERANT que la structure actuelle composée de 3 petits chalets, pour certains vétustes et non isolés, n'est pas adaptée à un accueil correct du public et ne permet pas l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ni le déploiement de la clientèle vol loisirs ;

Sur proposition de M. Jean-Michel PAYOT Vice-Président aux Travaux,
Après délibéré,

- **APPROUVE** le programme d'opération qui lui est présenté,
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les subventions les plus élevées possibles (80% maximum) auprès des partenaires susceptibles de soutenir le projet et notamment le Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) du Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance (Pays S.U.D.) contractualisé avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) à hauteur de 40%,
- **DIT** que les consultations pour les études de maîtrise d'œuvre et les travaux ne seront autorisés qu'une fois les subventions acquises et le plan de financement bouclé,
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

C.C.V.U.S.P

